MEDECINS ET PHARMACIENS

désignés pour donner des secours aux malades indigents.

PREMIERE MUNICIPALITE.

1er. District :

MEDECINS.—Dr. J. U. Landreaux, No. 51, Bourbon, entre Douane et Bienville. Dr. A. Hester, No. 86, rue du Canal, entre Bourbon et Royale.

PHARMACIENS.—MM. Bertrand et Sisos, et [illegible] & Co.

2ème District :

MEDECINS.—Drs. Landreaux et Hester. Dr. Mercier, rue de la Douane, No 110.

PHARMACIENS.—M. Henriquez, encoignure Rempart et St-Louis, et MM. Sickles & Co. rue du Canal, No 45.

3me District.

MEDECINS.—Dr. A. Pecquet, No. 133, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse. Dr. E. Martin, No. 93, rue St-Pierre, entre Royale et Bourbon.

PHARMACIENS.—M. Martin et J. L. Dufilho.

4me District.

MEDECINS.—Dr. J. E. Kerr, rue Dumaine. Dr. H. Rancé, rue St-Pierre. Dr. C. Deery, rue Bourbon, entre Ste-Anne et Dumaine.

PHARMACIENS.—L. Finar et J. Llado.

5me District.

MEDECINS.—Dr. R. Viennet. Dr. Alpuente, Bourbon et Dumaine.

PHARMACIENS.—Henriquez & Co. encoig. St. Louis et Rempart; M. Serres, encoig. Tremé [illegible].

6me District.

MEDECINS.—D. H. Daret, rue St.-Philippe. Dr. H. Frocon, rue Royale, No 344. [illegible] Bourbon, No 287. [illegible]—D. S. Gans, Vieille-Levée, [illegible] Chartres, enc. Royale et Hôpital.

7me District.

MEDECINS.—Dr. Thomas, Place Ste-Antoine. [illegible] rue St-Philippe, entre Royale [illegible].

PHARMACIENS.—P. Landes, encoignure Bagatelle. N. Legris, encoignure Ma[illegible] Piauque.

LOGE GERMAINE,

No. 46, de Maçon R. de Y.

[illegible] le comité suivant, pour [illegible] les frères résidents et étrangers [illegible] de l'épidémie prévalante: [illegible] encoignure de la rue Jefferson et [illegible] encoignure de la rue Natchez [illegible] rue d'Espagne, No. 104, encoignure des Grands Hommes. [illegible] Vieille Levée, No. 157, entre les [illegible] rue St-Philippe, No. 86, entre [illegible] de Chartres, No. 143, entre St- [illegible] Conde, No. 47, entre Dumaine et [illegible] No. 4, Front Levée. [illegible] Levée, No. 57. [illegible] rue Magasins, encoignure de [illegible] rues Tchoupitoulas et [illegible] Front Levee, entre 6me et 7me rues [illegible] Front Levée, entre les rues Was[illegible] Lafayette. [illegible] rue Nayades, entre les rues Jack[illegible]

24 aout

CONSULAT DE FRANCE.

[illegible] MENSUEL.—SEPTEMBRE 1847.

[illegible] se présenter à ce consulat, pour [illegible] les intéressent, les personnes dont [illegible]

[illegible]	L.
[illegible]	Labauve, Felix
	Le Cousin, Joseph
	Lacorrelède, Gabrielle
	Lazard,
	Lacroix, Eugène
	Labat, Pierre
	Leydet, Mme née Princeteau
	Lanze, Auguste Jean
	Lenoire, (veuve) et sa fille
	M.
	Martin, Alexandre
	Molly, (les frères)
[illegible] Toffet	Mauchosse, Mme née Larche
	P.
	Poullalbet, Cyprien
	Petit, Etienne
	Patey, les époux
	Pirsson,
	Peyre, ou Gui-Peyre
	Pages, Bernard
	R.
	Roinet,
	Rouselot, Etienne
	Kleslés, Pierre
	S.
	Schoitz, Jacob
	Soutoun, Jean Louis
	T.
	Tabatot,
	Taillet (Mme)
	Teichot, Sœurs
	V.
	Vilette, Georges
	Vondertsker, Charles

[illegible] du Consulat de France, estorés [illegible] St. Pierre, est ouverte tous [illegible] du matin à trois heures de [illegible]

19 sep—1

[illegible] DE ST LOUIS, Mo.

[illegible] cours de cet établissement commenceront le [illegible] septembre prochain. [illegible] les élèves qu'ils auront à l'Université [illegible]

[illegible] l'Université se divise en [illegible] l'ensei[illegible] le cours complet [illegible] la littérature, la [illegible] et la médecine [illegible] la chimie et [illegible] la philosophie morale, le calcul [illegible] géométrie analytique, les [illegible] et l'astronomie. [illegible] l'étude des langues française, allemande [illegible] l'arithmétique, l'algèbre, la [illegible] commercial est composé, outre l'é[illegible] la langue, de la poésie, de la [illegible] de la géographie, des mathématiques et de la physique, le français [illegible] l'italien, la tenue des [illegible]

[illegible] l'enseignement, de toutes [illegible] cours de droit et de [illegible] Pour blanchis[illegible] l'Université, $20; pour vacances [illegible] $20; l'abonnement [illegible] papier, plumes et [illegible] $8.

[illegible] demi-pensionnaires; ils étu[illegible] dans l'Université à raison de [illegible] externes payent $40 par an [illegible]

[illegible] en entrant à l'Université, [illegible] pensionnaires, et de $3 pour les [illegible] de dessin, de danse, de livres [illegible] charge des parents. [illegible] d'avance. [illegible] on peut s'adresser [illegible] à la Nouvelle-Orléans, [illegible]

FACULTÉ.

[illegible] Président. [illegible] Vice Président et Prof. de [illegible] Prof. de Philosophie. [illegible] Prof. d'Histoire naturelle. [illegible] Prof. de Physique et d'as[illegible] [illegible] de langues anciennes. [illegible] Prof. de rhétorique. [illegible] Prof. de langues modernes. [illegible] Prof. de chimie et de [illegible] Messrs F. Horstmann, C. [illegible] Kernion, F. Boudreaux, J. [illegible]

1sept—12t—3ps

[illegible]RIE PARISIENNE.

[illegible] 26, entre St-Philippe et Ursulines [illegible] 75, entre Bienville et Conti.

[illegible] l'honneur d'informer les [illegible] et le public en général, [illegible] grande clientèle qu'il s'est acquis [illegible] de teinturerie, rue [illegible] second magasin, rue Royale, [illegible] des personnes qui habitent [illegible] l'extrémité de la [illegible] qu'il obtient par ses [illegible] faire perfectionner [illegible] à la Nouvelle Or[illegible] exécuter tous les [illegible] que de dans les [illegible] teinture en France. Les [illegible] établissements sont [illegible] examiner son appareil, [illegible] absolument le [illegible] meilleures maisons [illegible] encore essayé en [illegible] de leur connaissance [illegible] et ne manque[illegible] de nouveau gen[illegible] des trous d'ébin[illegible] occasionnent souvent [illegible] avec laquelle [illegible] cette machine à [illegible] de travailler à une [illegible] en garantissant son [illegible] Messieurs les marchands [illegible] des étoffes avariées [illegible] de leur offrir les [illegible] dans d'autres [illegible]

[illegible] toutes les étoffes en gé[illegible] étoffes d'ameublements, [illegible] ornements d'églises, costumes [illegible] habillements en drap, cha[illegible] panama, ombrelles.—Nettoyage [illegible] cachemir en conservant les [illegible] couleurs primitives, teinture [illegible] bon teint, noir, re[illegible]

J. BERICY.

[illegible] DES MEDICAMENTS DE [illegible] F. V. RASPAIL.

[illegible] M. F. V. Raspail [illegible] soussigné, où les médica[illegible] vendus aux prix indiqués [illegible] 50 cts [illegible]

[illegible] HEBERT, 149, rue de Chartres.

[illegible] le Manuel Annuaire de la Santé [illegible] grand ouvrage de Raspail, Histoire [illegible] de la santé, 3 volumes. [illegible]

7 sept

105, Royale.

[illegible] seuls dépositaires des médi[illegible] F. V. Raspail, fabriqués à Paris, [illegible] Donware, venant du Havre [illegible] de la santé, figures coloriées [illegible] du tonneau de broches. [illegible] cartonné et broch[illegible] de F. V. Raspail, broché; [illegible] en gilloche, os et cocu [illegible] camphrée, huile camphrée, vinaigre [illegible] camphrés, aloès en grumeaux et [illegible] de Norwège, eau sédative en [illegible] sirop de gomme, sirop de [illegible] traduits en anglais.

9juil

PAPIERS PEINTS.

Aux propriétaires et entrepreneurs de maisons.

[illegible] vient de recevoir par le navire Vi[illegible] papiers peints pour tapisser [illegible] nouveaux dessins de 1847, sortant [illegible] fabriques de Paris, qu'il offre à vendre [illegible] 15 cts le rouleau et au-dessus; [illegible] 30 cts do do. [illegible] 50 cts do do. [illegible] assortiment de bordures dorées, velou[illegible] [illegible] et en détail. VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres

[illegible] fleurs d'oranger en caisses de [illegible] jolis modèle, à vendre par B. TALAMON, 103, rue Royale

---

[illegible] Sangsues [illegible]

REÇU par les derniers arrivages de France, un assortiment de Sangsues Suédoises Hongroises et Espagnoles.

Les personnes qui voudront du bon, sont priées de se trouver à mon dépôt général, 187, rue de Chartres.

J. B. RUSCONI.

Les ordres pour la campagne seront remplis avec promptitude.

12aout

REÇU par le brick Tres de Mayo: 3 caisses SANGSUES HONGROISES les seules sur la place, à vendre au grand dépôt, rue du Quartier, No. 46.

4 aout

96,500 HONGROISES ET ESPAGNOLES, 1er choix, au grand dépôt général, rue du Quartier, No. 46, entre Condé et Vieille Levée.

23juil

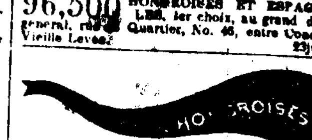

SANGSUES. SANGSUES.

19,000 SANGSUES de première qualité, et de premier choix.—Vu la vaste masse de sangsues qui se trouvent aujourd'hui sur la place, le soussigné les offre aux prix les plus réduits.

Il maintiendra son bas prix pendant toute la durée des maladies, à son grand dépôt général, rue de l'Esplanade encoignure Casacalvo, No 96, continuation de la rue Royale.

Sangsues fraîchement arrivées:

Le même entrepot a reçu par le brick Adams Gray—11 000 sangsues de première grosseur et prenant parfaitement bien, qu'il offre aux prix le plus modéré.

4 sept

J. P. SOUBIRAN.

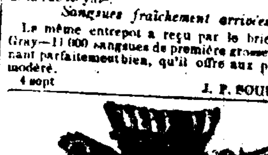

DRAYS, ROUES, &c.—12 paires roues de charrettes avec axes; 10 drays à un cheval, une charrette à un cheval; 4 do à deux chevaux; 2 wagons à quatre chevaux; le tout venant de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Allegheny, à vendre par

2a

EMERSON, TOURNE & Co, 158, rue Tchoupitoulas.

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.

LE soussigné vient de recevoir quatre-cents barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes finesses de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre qui se manufacture aux Etats-Unis, et on le vend avec cette garantie.

AUSSI—Un grand supplément de Cirage à l'huile, et d'Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture.

19déc—1an

E. THOMPSON, 96, rue Gravier

LES soussignés font savoir à leurs habitués et au public en général, qu'à dater de ce jour ils publieront chaque semaine le poid du pain qui sera réglé au cours des farines.

Afin de n'avoir aucun différend avec les personnes qui ne les paient que chaque mois, ils donneront constamment 22 pains 1re qualité pour une piastre, diminuant ou augmentant le poid; et pour faciliter les personnes qui ont des domestiques ou celles qui sont peu fortunées, ils feront une seconde qualité dont ils donneront 32 pains à la piastre, faisant une différence de 25 pour cent en sus de la 1re.

Tarif de cette semaine :

1re qualité .... 18 onces;
2e do .... 15 do.

LEFEBVRE & Co.,
DAQUIN BRO.,
DESDUNES POINCY,
F. DUCOM & Co.,
Vve N. BOUNY,
MAX BLOCK & Co.

NOTA.—Le public est prié de considérer que les susdits donnent autant de poid de pain pour une piastre que les boulangers qui donnent 27 et 30 pains.

3 aout—a

AU PUBLIC.

LE prix moyen de nos achats de farine, étant aujourd'hui de $5 31, nous donnerons la semaine prochaine, à partir de lundi 6 septembre, VINGT-SEPT pains d'UNE LIVRE chacun, pour une piastre.

RODRIGUEZ & Co, Boulangers des E. U. 241 rue Julie

On y trouvera toujours, aux plus bas prix, des biscuits au soda, au sucre, au beurre et des biscuits français pour navires et pour pilotes.

4 sept

SPARADRAP en rouleaux de 5, 10 et 20 yardes en débarquement et à vendre par

H. BONNABEL, droguiste, Encoign. Natchez et Tchoupitoulas.

Savon blanc pour apodeldoch.
Sel de la Rochelle; acide tartrique.
Super carbonate de soude; chlorure de chaux.
Safran américain; huile de vitriol.
Ammoniaque forte en damejeanes et en flacons.
Camphre en barils et en caisses.
Huile douce de vin.
Huile empyreumatique de Dippel, etc.

En débarquement et à vendre par H. Bonnabel, 36, rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez.

11sept

EN débarquement du navire Brunswick et à vendre par D. Lanata:

10,000 dames-jeannes de 5 gallons,
200 do de 3 do
100 caisses savon français,
500 do macaroni et vermicelli d'Italie,
4 fromages Parmesan,
300 livres saucissons de Gênes,
10 caisses curaçao grand modèle,
20 caisses marasquin de Zara,
200 caisses anisettes assorties, de Marseille,
200 paniers huile Plagniol, 24 onces,
150 caisses prunes à l'eau de vie,
70 do fruits do
100 do château Belair, 1842,
20 do Haut-Sauterne 1842,
20 do personnages en porcelaine,
20 balles amandes de Provence,
20 barils amandes sans coques,
4 pipes Madère véritable,—20 do de Marsalla,
20 demi pipes Madère Marsalla,
40 quarts piment do
50 barils imitation Madère de Marseille,
200 barriques vin Bergasse et Anaudy,
25 barriques do différ. qualités, de Bordeaux.

En magasin et à vendre par D. LANATA.

11sept

9et 10, rue Jefferson.

EN magasin et à vendre par le soussigné:

4 caisses alpine noir, prix assortis;
2 caisses mousseline de laine noire,
1 do schals do do
1 do do cachemire noir, à frange en soie, 6, 7, 8 et 9 1/4;
2 do draps français, noir et couleurs
1 do casimir noir
1 do étoffe cachemire noir uni et croisé,
2 do couverts pour table et piano, en draps, imprimés et brochés;
350 do schals crêpe de Chine broché, ayant droit au draw back;
1 do schals crêpe de Chine blanc, très riche;

Des navires *European* et *G. Stevens:*

10 caisses schals laine et coton à franges;
10 do cachemire d'Ecosse, dessins nouveaux;
10 do mousseline de laine, do do;
10 do indiennes anglaises;
10 do [illegible] do, ayant droit au drawback.

Un assortiment de chemises et caleçons, en coton, mérinos et Lambs Wool; chemises soie; dentelle coton pour enfant, &c. &c.

4 sept

H. DUVIVIER, No. 13, rue du Canal

FORMATION DE SOCIETE.—Les soussignés ayant pris le magasin No 57, rue des Magasins, ont formé une société à l'effet de faire des transactions générales, par ventes à l'encan ou commission, en cette ville, sous la raison de MURPHY & NEVIUS. Ils espèrent par la stricte attention qu'ils porteront dans leurs affaires, obtenir une part libérale de l'encouragement public.

2 sep—30f

DIEGO E. MORPHY, JOHN S. NEVIUS.

Cuisines patentées de Bebe.

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en nécessiter pour la cuisine, bains, etc. ayant une bouilloire en cuivre contenant de 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à [illegible] l'eau des WATER-WORKS et la chauffer à mesure que l'on en retire.

Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans ce pays, tant en fait d'économie que de commodité.

S MASPEREAU & Co, Rue Condé, No 22

27 aout

Grates! Grates!

700 Grates, à vendre à des prix très modérés, par les soussignés, qui se chargent de les faire poser.

27aout

S. MASPEREAU & Co., 22, rue Condé.

Chapeaux, Casquettes, Bottes, Souliers et Brodequins.

ACTUELLEMENT en débarquement et en magasin, un superbe assortiment de chaussures et de chapeaux, et à vendre à des prix réduits:

Bottes et brodequins, en veau fin, cousus, pour hommes; souliers et brodequins cousus en veau fin, pour dames et demoiselles; brodequins et bottines en chevreau et maroquin, pour enfans; pantoufles et bottines à lassets de côte, en chevreau et maroquin, pour dames; brodequins chevillés, en veau fin et chevreau, pour hommes et enfants; bottines en veau fin, chevreau et peau de vache, pour hommes; brodequins chevillés en veau et veau-marin, pour dames; brodequins en veau et veau-marin, pour jeunes gens et enfants; brodequins Russett épais, pour hommes et jeunes gens.

CHAPEAUX

En Nutria, casimir, soie et feutre, fins;
Chapeaux gris, perle et casimir, pour hommes;
Chapeaux de chasse fins et communs, pour hommes et enfants;
Chapeaux de laine, noirs, gris, bleus et blancs;
Chapeaux de paille, fins et communs, à double et simple tresses;
Chapeaux de palmier, fins et à bas prix.

13 juil

FROST & Co, 10, Magasins.

HOTEL DE LA BAIE ST LOUIS.

On y trouvera des accommodations pour quarante personnes désirant des chambres séparées. Les prix sont très modérés, et l'Hôtel restera ouvert jusqu'au 15 octobre.

3sep

A LOUER—Une maison en briques, à deux étages avec dépendances, située rue Moreau au coin de la rue de la Paix. Possession pour le 9 de novembre prochain.

Une autre maison en briques, à deux étages, avec larges dépendances, située rue Moreau, contigue à celle désignée ci-dessus. Possession pour le 1er septembre prochain.

Ces deux maisons sont bien distribuées pour le commerce des épiceries.

Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET

9 juil

22 rue St-Louis

A VENDRE DE SUITE A GALVESTON (Texas.)

1o. Un fond de magasin de grocerie bien achalandé avec la maison qui en dépend.

2o. Un café situé sur la place du marché avec la maison qui en dépend.

N. B. Ces deux établissements sont entièrement distincts et placés à 100 yardes l'une de l'autre.

S'adresser pour renseignements à Dubuch F. Nouvelle-Orléans, 77, St-Louis entre Royale et Bourbon.

14aout—2

CIGARES PRINCIPES—Véritables marque du "Sinambout", à vendre par J. M. CABALLERO,

3 sept

CIGARETTES—Véritables [illegible] en magasin, par J. [illegible]

3 sept

GOMME COPAL—[illegible] J M CABALLERO,

3 sept

FINE CUT TOBACCO—[illegible] cut tobacco, à vendre par J M CABALLERO,

3sept

26, rue Vieille Levée

[illegible] MARIE ANN, [illegible] GEORGE BROWN, Eng. Baronne et St-Anne [illegible]

CONDUIT à la geôle de police de la municipalité No 2, l'esclave suivant: GEORGE, nègre, se disant appartenir à M. Leonard Fash, il est âgé d'environ 10 à 11 ans, taille de 4 pieds 3 pouces 1/2, ne parlant que l'anglais.

Le propriétaire du dit esclave est requis de le réclamer au bureau du recorder, en se conformant à la loi.

14sept—3psem1m

M. HERNANDEZ, Jr, 1er lieut. de la garde.

CONDUITS à la geôle de police de la 3me Municipalité, les esclaves suivants:

JOHN LEWIS, nègre, se disant appartenir à Mme Baptiste Christophe, paroisse St Jean Baptiste; il est âgé d'environ 25 ans. Taille de 5 pieds 7 1/2 pouces, ne parlant que l'anglais.

GEORGE BROWN, petit mulâtre, se disant appartenir à Mme Converse; il est âgé d'environ 7 à 8 ans, taille de 3 pieds 10 1/2 pouces ne parlant que l'anglais.

Les propriétaires des dits esclaves sont requis de les réclamer au bureau du recorder, en se conformant à la loi.

6 sept—3ps

M. HERNANDEZ Jr, 1er lieut. de la garde.

CONDUITS à la Geôle de Police de la Municipalité No. 3, les esclaves suivants;

JACK, nègre se disant appartenir à Mme Briggins; il est âgé d'environ 30 à 35 ans, taille de 5 pieds 6 pouces 3/4; ayant une cicatrice sur la joue droite et sur le bout du nez provenant d'une brûlure; ne parlant que l'anglais.

JACK alias JACOB, petit nègre, se disant appartenir à M. John Watkins; il est âgé d'environ 10 ans, taille de 3 pieds 11 pouces, ayant une cicatrice sous les deux joues provenant d'une brûlure, parlant français et anglais.

WILLIAM alias CORNELIUS, petit griffe, se disant appartenir à M. Louis Durand; il est âgé d'environ 10 ans; taille de 4 pieds 5 pouces 1/4; parlant français et anglais.

Les propriétaires sont requis de réclamer les dits esclaves au bureau du recorder en se conformant à la loi.

6sep—1m 3 ps

M. HERNANDEZ, Jr., 1er lieut. de la garde.

DETENU à la geôle de la paroisse Saint-Charles, le nègre JAMES, se disant appartenir à M. Pearson de Donaldsonville; ledit esclave a 5 pieds 5 pouces. Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Charles, le 3 septembre 1847.

8sept—1m3ps

N. ST. MARTIN, shérif.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Jean Baptiste, un mulâtre de 25 ans, ne parlant qu'anglais, les cheveux frisés, et se disant appartenir à M. Helène Boylan, rue des Bons Enfans, 3e Municipalité, à la Nlle-Orléans.

AUSSI:—Un jeune mulâtre de 14 ans créole, les cheveux rasés sur une moitié de la tête, et se disant appartenir à Nelson Fouché, entrepreneur-maçon, en se conformant à la loi.

Les propriétaires sont priés de réclamer ces esclaves en se conformant à la loi.

Paroisse St Jean-Baptiste, 19 août 1847.

23 aout

ANT. LUMINAIS, shérif.

Détenu à la geôle de la paroisse St Jean Baptiste:

Un nègre nommé JOE, disant appartenir à M. John Hunts, près du Bassin, rue Julie, à la Nlle-Orléans, ce nègre ne parlant qu'anglais est petit de taille mais robuste.

Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi.

Paroisse St Jean Baptiste, 9 septembre 1847.

14sept

AN. LUMINAIS, Shérif.

PARTI marron de chez le soussigné, le 11 courant, le nègre PHILIPPE, âgé de vingt huit ans, taille d'environ 5 pieds 5 pouces, fortement constitué, figure noire et grosse, regard dur et sournois; il avait pour habitude de travailler à bord des navires et bateaux à vapeur. Ce nègre est arrivé de la Mobile il y a à peu près cinq mois, et il est probable qu'il cherchera à y retourner; les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont priés de ne point le recevoir à leur bord.

Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui le logera dans une des geoles de cette ville.

16 sept—3en10

L. DELERY, Gretna, rive droite du fleuve

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.

Séance du 8 juillet 1847.

RESOLU que les propriétaires de terrains situés sur les deux côtés de la rue de l'Union, depuis la rue Casacalvo, jusqu'à la rue Moralès, dans le 1er district de la Municipalité No. 3, devront faire élever leurs trottoirs en bois, à la hauteur de ceux qui sont faits avec bordures et rigoles en pierres.

Résolu, que dans le cas où à l'expiration des 60 jours qui suivront la première promulgation de ces résolutions, les dites banquettes ne soient pas relevées, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus, il sera du devoir du voyer de cette municipalité, d'en faire son rapport au maire, qui est, par ces présentes, autorisé à annoncer, pendant 15 jours dans la gazette officielle, que des soumissions cachetées seront reçues à son bureau, pour la confection des susdites banquettes avec bordures et rigoles en pierres, sous la direction du voyer de cette municipalité, le dit ouvrage devant être achevé dans les soixante jours qui suivront la signature du contrat, et payable, pour le tiers de cette municipalité, en billets à 6 et 12 mois de date; et pour les deux tiers des propriétaires des terrains, quinze jours après son entier achèvement, nonobstant toutes ordonnances ou parties d'ordonnances à ce contraires.

(Signé) P. SEUZENEAU, recorder.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux susdites résolutions, avis est par le présent donné que le recevrai des propositions cachetées, à mon bureau, jusqu'au 30 de ce mois, pour la confection des banquettes avec bordures et rigoles en pierres plates à faire en face des terrains situés sur les deux côtés de la rue de l'Union, à partir de la rue Casacalvo jusqu'à la rue Moralès, partout où les propriétaires des dits terrains ont négligé de faire élever leurs trottoirs en bois conformément à la première résolution qui précède.

Le tout conformément aux dites résolutions.

le sept

Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK,

No 200, Rue du Cirque

No 113, Vieille-Levée, entre les deux marchés

L. A GUILLEMAIN, Agent

13fev—1an

DE FOREST & Co.

Marchands commissionnaires en gros, et agents

Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.

No. 20, RUE DE LA DOUANE.

1er déc

WILLIAM DAVIDSON & Co.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

81, rue du Canal,

NOUVELLE-ORLEANS.

17 nov

J. H. SHOOT,

AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE

Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.

5juin—1an.

F. G. BARRIERE & CO.

Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,

No. 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS,

Importeurs directs de marchandises françaises

27juin

JOHN O. WOODRUFF & Co.

MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

No 93, rue des Magasins

JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE rue Conti No 35 Tient son cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six du soir.

17 mars

MARCHANDISES SECHES.

TAPIS, STORES, RIDEAUX, &c, &c.

NOUS appelons l'attention du public sur notre assortiment d'étoffes à rideaux en mousseline, &c, de qualités et prix divers, depuis les brochés bon marché, jusqu'aux dessins les plus nouveaux et les plus riches. Aussi—Tissus soie et satin, 10/4, coton do, glands, cordonnets, attaches, [illegible] ries, bordures, &c.

Stores transparents.

Nous tenons en magasin cet [illegible] des prix les plus bas payés jusqu'à [illegible] $20 la paire, avec tous les accessoires [illegible] leur installation.

Tapis.

Notre stock est considérable; la saison s'avance, et nous sommes décidés à le vendre au prix coûtant d'importation. Cet article mérite toute l'attention des marchands et acheteurs.

Nattes, Toiles cirées.

300 rouleaux 4/4, 5/4 et 6/4 Nattes de Canton, unies et à carreaux; de fort belles toiles cirées, de 3 à 24 pieds de large.

Marchandises de Fil.

Toiles pour familles, pur fil et d'un bon user; do à drape; nappes damassées; linge de table, serviettes; tapis de tables et de pianos, courte pointe. Aussi: Un grand assortiment de marchandises sèches de fantaisie, offert de confiance aux marchands de la ville et de la campagne, et aux familles, à très bas prix.

17mars

DAMERON, THOMPSON & Co, 96, rue de Chartres, et 97 Douane

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importations, se livre exclusivement à la gestion de tous biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui s'en voudront à lui, et se recommande à ses amis.

Rue St-Louis, 87.

Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan 1an

AVIS.—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens-immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui.

A. MICHOUD,

1dec—1an

Bureau 142, coin Ursulines et Levée

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné:

24 Barriques vin rouge pour famille (Montferrand)
150 do vin de Marseille, marque Bergasse,
25 Barils vin blanc Haut Sauterne,
20 do vinaigre de vin blanc,
50 caisses absinthe marque Sauvagol, Bruneton & Co.—40 caisses curaçao,
30 caisses Marasquino,
100 do olives verdales,
60 do capres capottes,
20 do eau de fleurs d'oranger,
20 do vin rouge (la Mission),
125 paniers et demi-paniers véritable Guignolet d'Angers.
100 paniers Champagne marque de l'Aigle.

AUG. MOLIER, rue St Louis, No 60.

12a—10

A VENDRE en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille:

50 barriques vin première qualité Bergasse,
200 paniers huile d'olives J. Plagniol de 24 onces,
100 do do do de 22 onces,
100 do do do de 20 onces,
50 do do do de 24 1/2 bouteilles,
250 do de 100 bouteilles vides de 22 onces,
100 do do do de 20 onces,
40 do de 125 bouteilles blanches pour liqueurs,

Par NUMA LACOSTE,

24 juil

103, rue Royale

VINS.—200 barriques vin de Marseilles, Bergasse, Bandol et Bodard,—125 barriques vin de Bordeaux, Montferrand, St Julien, &c.—50 do St Julien, St. Estèphe, &c.—25 barriques vin de Bordeaux, "Morman" 1re qualité,—25 barils vin blanc Haut-Sauternes et Barsac,—25 barils vinaigre de vin blanc.

40 barils vin [illegible] Oporto,
25 do do do Madère,
40 do do [illegible]
10 do Madère vieux, à vendre par

DARAN, QUEYROUZE & Co., 11 et 13, rue St-Louis.

18aout

SAVON.—1,000 caisses de Boston, No 1, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER,

SUCRE HAVANE.—64 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Saladero, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

30juin

34, Vieille Levée

DAMEJEANNES.—600 damejeannes de 1, 2, 3, 4 5 gallons, à vendre par NUMA LACOSTE,

12juil

103, rue Royale.

PLATS COTES—[illegible] barriques, en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF, [illegible]

3juil

SAVON.—1,000 caisses savon No 1, [illegible] à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 6, Nouvelle Levée

---

SALSEPAREILLE

Du Docteur Townsend.

LA remède le plus extraordinaire qui soit au monde. [illegible] bouteille d'un litre est [illegible] plus agréable et [illegible] à aucune autre. [illegible] purger et sans affaiblir.

Remède de Printemps et d'été.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toutes les autres, c'est qu'elle donne de la force au corps en même temps qu'elle chasse la maladie. [illegible] le système tout entier, et renouvelle la masse du sang en même temps qu'elle l'épure. C'est dans cette faculté, que ne possède aucun autre remède, qu'est le grand secret de son succès merveilleux. Depuis deux ans [illegible] à opéré plus de 35,000 cures, dont au moins [illegible] dans des cas réputés incurables.

Rhumatisme chronique, plus de	3,000	cas.
Dyspepsie,	2,000	"
Débilité générale	400	"
Maladies de femmes	7,000	"
Scrofule	2,000	"
Maladie du foie	1,500	"
Hydropisie	2,500	"
Phthisie pulmonaire	3,000	"

Et plusieurs milliers de maladies causées par le sang, telles qu'Ulcères, Erysypèles, Boutons, d'Artres, Migraines, &c., &c.

Ces faits peuvent paraître incroyables, mais ils sont garantis par des lettres de médecins et de nos agents dans la plupart des villes des Etats-Unis. M. Van Buskirk, pharmacien à Newark, New Jersey, nous en a cité plus de 150 dans cette ville seule. A New York, nous pouvons invoquer le témoignage d'un grand nombre d'hommes influens et dont la véracité est au-dessus du doute. C'est le meilleur remède connu pour prévenir la maladie. On peut dire hardiment que, cette année même, il a sauvé la vie à plus de

5,000 enfans,

en les préparant contre les chaleurs de l'été.

G. W. MCLEAN, capitaine dans la marine des Etats-Unis, et membre de la législature du New-Jersey, nous adresse le certificat suivant:

Rahway, 25 janvier 1847.

Il y a un an, je fus attaqué par l'*influenza*, et réduit à une grande faiblesse. On me conseilla la Salsepareille de Townsend. J'en pris deux ou trois bouteilles et fus soulagé. Ayant continué jusqu'à ce jour, ma santé est presque entièrement rétablie.

G. W. MCLEAN.

En publiant ce certificat et quelques autres de même nature, M. John Jackson, éditeur du *Republican* de Rahway, ajoute: *Les succès de l'Extrait de Salsepareille du Dr. Townsend sont vraiment merveilleux.* Les certificats de M. McLean, du Rev. M. White, bien connus en cette ville, en font foi. La signature de deux hommes aussi intelligens est une forte garantie de l'efficacité de ce remède.

TROIS CAS DE SCROFULE.

Le certificat suivant prouve que la Salsepareille de Townsend est toute puissante contre l'impureté du sang.

Dr. Townsend.—Monsieur, j'ai le plaisir de vous apprendre que trois de mes enfans, attaqués d'humeurs scrofuleuses, ont été guéris par l'usage de votre Salsepareille. Ils n'en ont pris que quatre bouteilles, et tout a disparu.

Agréez, &c. ISAAC W. CRAIN.

New York, 1er mars 1847. 104, rue Wooster.

GRAND REMEDE POUR LES FEMMES.

La Salsepareille de Townsend est un remède efficace contre la phthisie pulmonaire dans ses commencements; la Stérilité, la Leucorrhée ou pertes blanches, la suppression des Menstrues, la débilité générale du système, qu'elle résulte d'irrégularité dans les fonctions, de maladie ou d'accident.

Il est curieux d'étudier les effets de ce remède, lorsqu'on l'administre pour combattre la faiblesse ou les défaillances habituelles. L'énergie reparaît chaque jour; l'énervation, cause principale de la stérilité des femmes, disparaît immédiatement.

On n'attend pas de nous, dans des cas d'une nature aussi délicate, la publication de certificats ou de guérisons obtenues; mais cette réserve seule nous empêche d'en mettre au jour plusieurs centaines. Nous avons eu connaissance de plusieurs cas où des femmes, privées d'enfans, sont devenues mères après avoir rétabli leur santé par l'usage de quelques bouteilles de Salsepareille.

Dr. Townsend.—Monsieur, depuis quelques temps, ma femme souffrait d'une débilitation générale du système, et d'une sensation de pesanteur dans le bas-ventre. On lui conseilla l'usage de votre Salsepareille. J'appris qu'elle avait produit de très bons effets dans des cas semblables. Elle résolut alors de s'en servir, en suivant vos recommandations. Il n'en fallut qu'une bouteille pour lui rendre la santé.

Agréez, &c.

M. D. MOORE, Grande rue.

Albany, 17 août 1844.

AUX MERES ET AUX FEMMES MARIEES.

L'Extrait de Salsepareille est presque souverain contre les maladies des femmes, vers cette époque de la vie que l'on appelle *le temps critique*, son emploi peut prévenir l'une ou l'autre des nombreuses maladies qui menacent alors les femmes. Il n'est pas sans exemple qu'il retarde cette époque de plusieurs années. D'un autre côté, pour les jeunes filles, son usage n'est pas moins favorable en ce qu'il donne au sang plus de vivacité.

En général, les femmes se trouveront bien de l'emploi de la Salsepareille de Townsend. Leur système en reçoit une nouvelle énergie, sans que cet effet soit poussé trop loin, de manière à produire une réaction fâcheuse, ainsi que cela arrive trop souvent par les remèdes nombreux dont on se sert pour réparer les forces.

OPINION DES MEDECINS.

Le docteur Townsend reçoit journellement des ordres de médecins de toutes les parties de l'Union. Nous soussignés, médecins de la ville d'Albany, certifions que nous avons, en beaucoup de cas prescrit l'Extrait du docteur Townsend, et que nous reconnaissons que c'est une des meilleures préparations de Salsepareille offertes au public.

H. P. PULING, M. D.
J. WILSON, M. D.
R. B. BRIGGS, M. D.
P. E. ELMENDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845.

Greenport, Long Island.

Dr. Townsend.—Monsieur, c'est avec plaisir que je vous apprends que j'ai consulté, dans plusieurs cas tout récens, les meilleurs effets de l'usage de votre Extrait de Salsepareille. Je l'ai recommandé souvent aussi, et toujours avec le plus heureux résultat. Dans les maladies causées par le dérangement des fonctions digestives, la jaunisse, etc., ce remède a surpassé mon attente. Veuillez m'en envoyer deux douzaines.

Agréez, etc.,

P. C. PRESTON, M. D.

10 juillet 1846.

DYSPEPSIE.

Aucun médicament n'a jamais autant approché de l'action des sucs gastriques, pour décomposer les alimens et fortifier les organes digestifs que l'Extrait du Dr. Townsend. Il guérit radicalement tous les cas de dyspepsie, récente ou chronique. Parmi une masse de certificats, signés par des personnes respectables et de bonne foi, nous prenons au hasard.

DEPARTEMENT DE LA BANQUE, Albany, 10 mai 1845.

Dr. Townsend—Monsieur, depuis plusieurs années je souffrais de la dyspepsie; aigreurs d'estomac, perte d'appétit, chaleur dans la poitrine; aversion pour toute espèce d'alimens, dont je ne pouvais garder qu'une très petite partie. Tels étaient les symptômes. J'avais essayé de tout, mais en vain. Il y a deux mois, j'ai pris votre Extrait de Salsepareille, et j'espère être guéri. Après l'emploi de dix bouteilles, mes maux ont disparu [illegible] j'ai retrouvé mon appétit [illegible]

Agréez, etc.,

W. W. VAN ZANDT

Hémorrhoides.

L'Extrait de Salsepareille n'est pas moins efficace contre cette douloureuse maladie, que contre les maladies du sang, la dyspepsie, etc. En voici la preuve:

Dr. Townsend.—Monsieur, les effets de votre Salsepareille sont vraiment merveilleux. Depuis huit ans, les Hémorrhoïdes m'ont fait éprouver de cruelles souffrances, sans espoir de guérison. Encouragé par les succès divers de votre Extrait, je me décidai à en essayer, et j'ai le bonheur aujourd'hui d'être radicalement guéri. Faites de ce certificat l'usage que vous voudrez, et envoyez-moi les incrédules. Je saurai bien les convaincre.

JOHN HALL, 49 rue Fulton.

New-York, 6 juillet 1846.

RHUMATISME.

Des cures merveilleuses ont été opérées par l'Extrait de Salsepareille. La maladie a cédé, même dans les cas chroniques, où les membres étaient enflés et où les douleurs semblaient partir des os.

Dr. Townsend.—Monsieur, une douleur rhumatismale, ayant son siège dans la jointure de la hanche, me retenait depuis longtemps au lit. Un de nos meilleurs médecins n'avait rien pu faire pour me soulager. L'usage d'une seule bouteille de votre Salsepareille m'a guéri; je n'ai plus de la maladie que le souvenir.

ASHBELL WALKER, 23 rue Daniels

Albany, 9 janvier 1845.

Le certificat suivant est de M. Seth Terry, un des avocats les plus respectables de Hartford, dans le Connecticut.

Dr. Townsend.—J'ai fait usage d'une bouteille de votre Salsepareille, qui a produit un excellent effet sur une douleur de Rhumatisme chronique à laquelle je suis sujet depuis une chute qui m'est arrivée il y a quelques années. Envoyez-m'en deux bouteilles, aux soins du Dr. Seymour. J'ai parlé de votre Salsepareille à nos meilleurs médecins, qui tous la recommandent.

SETH TERRY.

Hartford, 12 mars 1845.

Préparé et vendu par S. P. TOWNSEND M. D., No. 126, rue Fulton, à New-York.

Nouvelle-Orléans, en vente chez J. WRIGHT, Seul Agent,

23 aout—1an

151 rue de Chartres

HOTEL DELMONICO, BROADWAY, NEW-YORK—P. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis du Sud, et le public en général, que les constructions qu'ils viennent d'ajouter à leur hôtel sont maintenant ouvertes, et ils seront prêts à recevoir des familles aussi bien que des messieurs, comme par le passé. L'hôtel est tenu entièrement dans le genre Européen.

New-York, le 10 juin 1847. 15 juin—3m

HUILE d'olive, en bouteilles de 24 onces, marque de James Plagniol, à vendre par

22 juil

LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis

CIGARES DE LA HAVANE—Un bel assortiment en magasin, à vendre au prix de facture par LEOPOLD JEANNET,

22 juil

22 rue St-Louis

EN débarquement du navire Oroximbo de Marseille,

200 caisses eau fleur d'oranger,
100 " salaisons assorties, à vendre par

24 juil

RAYMOND CAHUZAC, 34, V.-Levée

CONFITURES de la Havane, venant d'être reçus par le brick T. Street:

11 barils pâte et gelée de gouyave cuites à pain et tout en petites-boîtes, à vendre par

24 juil

LABORDE & XIQUES, 31, Commune

CARGAISON DU BRICK NEW-YORK.

1,300 barils chaux, en débarquement, à vendre par

JOHN HAYMAN & Co.,

4juil

No 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité.

BOUCHONS ordinaires, bouchons longs et bouchons à damejeannes, à vendre par B. TALAMON,

20 mai

103, rue Royale

50 caisses de 30 livres savon français, à vendre par B. TALAMON,

2 mai

103, rue Royale.

MIEL de Cuba et de l'Ouest, en barils, à vendre par H. BONNABEL, Droguiste en gros,

24 a

37, rue Tchoupitoulas

PLOMB—1,030 saumons, en débarquement du vapeur Indépendance, venant de St Louis, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co,

24 a

93, Magasins,

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la Laure, venant de Bordeaux:

145 barriques vin [illegible], 100 caisses do,
124 demi-barriques et barils vin blanc,
10 quarts de pipe cognac Castillon.

24 juil—15f

G. M. LUCAS 30, Bienville

EN débarquement du brick Millaudon, venant de la Havane:

55 milliers cigares Sevillans et autres.
11 barils gelée de gouyave en petites boîtes.
20 do picadura pour cigarettes, à vendre par

10 aout

LABORDE & XIQUES, 31 rue de la Commune

AUX HABITANTS SUCRIERS.

CHAUDIERES à sucre, en fer fondu et en fer forgé, d'Angleterre, des forges et fonderies de Edwin Mace, de Liverpool, des dimensions suivantes:

36	pouces sur	14	54	pouces sur	20
40	do	16	60	do	22
42	do	16	66	do	24
46	do	18	72	do	26
48	do	18	78	do	28
50	do	20	84	do	30

A vendre par WYLIE & BOANA,

16 aout

65, Bienville.

Fabrique de Papier de la Nouvelle-Orléans.

PAPIER à enveloppe très supérieur, différentes grandeurs.

Papier pour pains de sucre, 1ère qualité, bleu et gris. [illegible]

Vente des prix les plus bas des [illegible]

7 mai—1an

A. GORDON, agent, 6, Front Levée.

VENTES JUDICIAIRES.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—[illegible] en vertu d'un writ [illegible] adressé par l'honorable [illegible] Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le [illegible] 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, près cette ville, désigné sous le numéro deux de l'ilet numéro soixante-neuf, d'après un plan dressé le 26 octobre 1835, par A. Bourgerol, député-voyer des Etats-Unis, et déposé en l'étude de M. Pedesclaux, alors notaire en cette ville, par acte du 19 novembre 1835.

Ledit lot de terre mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Anne, 73 pieds 9 pouces 5 3/4 lignes de profondeur, sur la ligne limitrophe au lot numéro un; 73 pieds 7 pouces et 11 3/4 lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au lot numéro trois, et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, borné par le lot numéro dix.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,

21 sept—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu Joseph Palmieri.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No —En vertu d'un ordre de vente daté du 18 septembre 1847, à moi adressé par l'hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le lundi 4 octobre 1847, à 10 heures du matin sur les lieux, à l'encoignure des rues St Charles et Gravier, au dessous de l'hôtel St Charles, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de

L'ameublement d'une boutique de barbier, d'un lot de parfumerie, montre, linge de corps, livres, &c. appartenant à ladite succession.

Conditions—comptant.

JOHN L. LEWIS,

21sept—3en10 Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 22,042—(Ci-devant Cour de District du 1er District Judiciaire.)—George T. Williams & Co. vs la Banque des Planteurs du Mississippi—En vertu d'un alias pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 23 octobre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des jugemens ci-après décrits, saisis dans la dite affaire, savoir:

1o. UN CERTAIN JUGEMENT dans l'affaire intitulée: "la Banque des Planteurs du Mississippi vs Nicholas W. Ford, Edward Ford, William F. Markham et Thomas M. Green, rendu par la Cour de Circuit du comté de Warren, Mississippi, le 19 mai 1841, pour la somme de $6,853 19, frais $18 75.

2o. UN JUGEMENT dans l'affaire de la Banque des Planteurs du Mississippi vs Nicholas W. Ford, Edward Ford, William F. Markham & Thomas M. Green, rendu par la Cour de Circuit du comté Warren, Mississippi, le 19 mai 1841, pour la somme de $6,010, frais $17 25.

3o. UN JUGEMENT dans l'affaire de la Banque des Planteurs du Mississippi vs Nicholas W. Ford, Edward Ford et William F. Marsham, rendu le 20 avril 1840, pour la somme de $9,864 93, frais $21 50 par C. C. du comté de Warren, Mississippi.

4o. UN JUGEMENT dans l'affaire de la Banque des Planteurs du Mississippi vs Nicholas W. Ford, Edward Ford, William F. Markham, pour la somme de $6666, frais $19 25.

Tous les jugements de la Cour de Circuit du comté de Warren, Mississippi, portent 8 p. 100 d'intérêt par an, selon les lois du Mississippi, de la date qu'ils sont rendus.

Conditions: comptant.

JOHN L LEWIS,

21sept—3en10 Shérif de la Paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 12,082.—(Ci devt Cr. de 1er Dt Jre)—Zeolide Fondal, épouse de Louis Dubreuil vs son mari.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 23 d'octobre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:

Deux lots de terre situés au faubourg Marigny, désignés sous les numéros cent cinquante et cinquante-un de l'ilet No vingt deux.

Le lot No cent cinquante-un mesure 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod.

Le lot No cent-cinquante est contigu au lot précédent et mesure 60 pieds de face à la rue des Français sur 120 pieds de profondeur.

Le tout mesure française.

Conditions—comptant.

JOHN L. LEWIS,

21sept—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu Benoit Aristide Drouché.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 878—En vertu d'un ordre de vente daté du 18 septembre 1847, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le jeudi, 23 septembre 1847, à cinq heures P. M., au domicile dernièrement occupé par le défunt, rue St Pierre, entre les rues Bourbon et Dauphine, à l'adjudication des effets mobiliers appartenant à ladite succession, savoir:

Meubles, linge de corps, etc. etc.

Aussi une machine à fabriquer le chocolat, ensemble avec une roue en fer de rechange et accessoires—Une autre machine à fabriquer le chocolat, 1 sac et demi de café marqué P. F. & S V. Un sac et baril de chocolat, b/s. cacao moulu, b/l. sucre blanc, vanille, etc. etc.

Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,

21 sept—21, 23 Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 940.—C. M. de Lavaudais vs A. Stuart.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 2 octobre 1847, à 5 heures P. M., au magasin No 13, rue du Canal, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, à l'adjudication de

Environ 175 sacs grains de coton.

Aussi un coffre-fort, saisis dans ladite affaire.

Conditions—Comptant.

JOHN L. LEWIS,

21sep—3en10 Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Municipalité No. 3, vs Mlle Adèle Dupeone—No. 1,885.

EN vertu d'un writ d'alias fi. fa. à moi adressé par l'honorable A. Canonge, Cinquième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique vendredi, le 22 octobre 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis entre Chartres et Royale, la propriété suivante, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un terrain situé dans l'ilet borné par les rues des Poêtes, Musique, Amour et Craps, mesurant 30 pieds français, 30 pieds de face à la rue Amour, sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: comptant.

FRANCIS MOUNRY, Constable

21 sep—3en30

EN débarquement du navire Finland, du Havre, et à vendre par les soussignés:

12 balles indiennes nouveautés;
3 do do petits dessins pour enfants,
10 do do unies (rose);
2 caisses dessins de laine,
1 do do Laine;
1 do barèges, fantaisie nouveautés;
1 do coton chamoi satiné;
1 do do rouge uni;
5 do ombrelles assorties;
2 do cachemire d'Ecosse gris,
1 do do imprimé;
6 do cotonnades à pantalons;
10 do bordures à rideaux;
3 do chaussettes coton écru;
5 do bas gris mêlés pour femmes;
20 do do blancs do do;
5 do mouchoirs madras, 26 pouces.

LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres

23 aout

JOHN M'CARTY, MECANICIEN, No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et refoulantes, Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront ponctuellement remplis et les prix seront modérés.

11 fev—1an

A LOUER—Un MAGASIN avec entresol situé rue Royale, No. 103, dépendances dans la cour, cuisine, chambres à domestique et magasin. Possession du 15 septembre au 1er octobre. Pour les conditions, s'adresser à

1 sep—15j

Fco. PUIG Y PUIG, 20 rue de la Commune

HUILE et BLANCS de BALEINE —1000 galons huile d'hiver, épurée et non épurée, et 150 caisses blancs de baleine, New-Bedford assortis, à vendre par

17juil

J W STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette

CARDINAL DE CHEVERUS de Bordeaux;

800 caisses vin rouge capsule.
80 do do de demi-bouteilles.
76 barriques do diverses qualités.

La LAURE de Bordeaux.—44 barriques vin rouge.

30juil

F. LONGIN, 116, rue Royale.

SERINGUES en débarquement du navire Jenny, de Bordeaux:—

6 caisses seringues, de 25 chaque, toutes garnies.
2 do do de 30 do, pour enfants.
2 do do de 30 do à deux usages.

à vendre par NUMA LACOSTE,

17aout

103, Royale.

Marchandises convenables pour le marché mexicain, ayant droit au Drawback.

UNE caisse casimir laine, satin laine et laine et coton.

Une caisse coutil rayé pur fil,
Une do do fil et coton.
Deux do do coton fantaisie.

Une caisse satin fil blanchi, et nouveautés fil et coton.

Une caisse soierie, contenant étoffes pour gilets, soie et soie et coton, damas glacé pour robes, pekin damassé glacé, Levantine cannelée, ombrées, gros de Naples couleurs assorties, &c.

Une balle drap noir Sedan, satin noir et nouveautés.

Une balle drap vert, céleste, bleu foncé, café &c. Une balle contenant une pièce drap de billard et 6 pièces draps couleurs assorties.

Une caisse nouveautés fil et coton.

Une caisse tableaux, 10 têtes de femmes, sujets couleurs.

Quatre caisses tableaux, assortiment varié.

Une caisse instruments de musique, contenant un assortiment de guitares mécaniques, clarinettes buis et palissandre, flûtes buis et grenadilles, octaves clairons simples, trompettes, Bugle à clef, cimbales, cornets à pistons, flageolets, fifres, &c.

Une caisse contenant fusils simples et doubles, à pierre et à percussion, carabines, baguettes en baleine, tournevis, &c.

Une caisse coutellerie assortie.

Une do couteaux et ciseaux.

Une do sabres droits et courbés, lame gravée, garnitures diverses.

Une caisse étuis à cigares et cigarettes, avec et sans dessins, portefeuilles riches et ordinaires.

Une caisse contenant 6 lits en fer, garniture en cuivre.

Une caisse chandeliers et bougeoirs en cuivre.

Une caisse flambeaux riches, candélabres dorés, sphériers bronze, bougeoirs, lampes, vases riches, lampes à pans, chandeliers, &c &c.

Une caisse tapis de table 4/4, tapis foyer et autres.

Une caisse cardes à matelas, à coton et laine.

Une caisse chenets en cuivre assortis.

Une caisse peignes métalliques, garnitures dorées et gerbes.

Une caisse assortie, éponges mécanique à mullets, des à coudre, &c.

A vendre par HEPBURN & TURPIN,

10 juil—a

No. 31, Vieille Levée.

SUCRE DE PLOMB—5 tonneaux sucre de plomb, anglais et américain, et 300 livres prussiate de potasse, à vendre par R. GRANNON,

9 sept

[illegible] rue du Canal

VIN DE CATALOGNE—600 pipes, à vendre par AUGUSTE MOLIER,

24a

60 rue St-Louis

EN consignation:—270 balles toile écrue,

60 caisses toile blanche,
35 caisses mouchoirs de coton,
40 balles ouatte à matelas,
15 do étoffes rayées,
10 do Denims,
30 caisses indiennes petits dessins, à vendre par

20 juil

DE FOREST & Co, 20, Douane

DAMEJEANNES.

1,000 Damejeannes de 4 à 5 gallons, en débarquement du navire Brunswick venant du Havre, à vendre par AUG. MOLIER, rue St Louis No 60.

GARANCE [illegible]

[illegible] J. W. STANTON & Co, [illegible] Magasins et Lafayette.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District [illegible] en vertu [illegible] adressé par l'honorable [illegible] la paroisse d'Orléans, dans l'affaire [illegible] pour le compte de [illegible] lequel a été perdu ou [illegible]

J. McClosky vs. un cheval gris, moucheté de noir, No 1329.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième justice de paix de la paroisse d'Orléans—Attendu qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire, à moi adressé par l'honorable A. Canonge, cinquième justice de paix de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et pris en ma possession un certain cheval gris, moucheté de noir, lequel a été perdu ou abandonné par son propriétaire, toute personne ayant aucune réclamation contre ledit cheval ou autrement intéressée, sont notifiées par le présent d'avoir à comparaître et à répondre à la requête du plaignant dans cette affaire, dans le délai de quinze jours du présent, autrement jugement sera rendu conformément à la requête de dit J. McClosky, et ledit cheval vendu pour y satisfaire.

21 sep—3en15

FRANCIS MOUNRY, Constable.

Succession de Wm Ryothers.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Henry S. Denis, administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre les mains réparti conformément audit compte, et ledit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

EMILE BORDELOIS, Dep. greffier.

11sept

Succession de Moritz Kaatz.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

18sep—3en10

EMILE BORDELOIS, Dép. Greffier.

Succession de Romain Coumas.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Courret, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

18sep

EMILE BORDELOIS, Dep. Greffier.

Succession de Thos. Mains.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

18 sept

EMILE BORDELOIS, Député greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Michel Wagner et Jacob Maus ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John Springer, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

18sept

EMILE BORDELOIS, Dep. Greffier

ETAT de la Louisiane.—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que Benjamin S. Harrison a présenté le 14 du courant une pétition à la susdite Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration des successions Ruth M. Jones, épouse de William Harrison et dudit William Harrison, décédés:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire leurs raisons dans dix jours à compter de la première publication de la présente notice, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande dudit Benjamin S. Harrison.

Par ordre de la Cour, ce 16 septembre 1847.

18sept

P. LE BLANC, Greffier.

Succession de Francis A. Rhodes.

ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que Samuel W. Dalton a présenté une pétition à cette cour pour obtenir des lettres de curatelle à cette succession: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour, ce 10 sept. 1847.

16 sept—3en10

ALF. ROUSSEAU, greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—Attendu que Barrett Henrichers a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession vacante de feu Peter W. Peterson, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

18sept—3en10

EMILE BORDELOIS, Dep. Greffier.

Succession de feue Adeline Tobert.

TOUTES personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de feue Mme Adeline Jobert sont priées de s'adresser au soussigné.

11 sep—3en10

ARMAND PITOT, Avocat, rue Royale, No 60

AVIS.—Toutes personnes qui doivent à succession de Carl Lindeman, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont, par le présent, notifiées d'avoir les unes à présenter leurs comptes dûment en règle, et les autres à payer entre les mains de M. McCARTY, Avocat de la succession, encoignure Poeyfarré et Annunciation, 3ie Municipalité

11sep—3en10

VENTES JUDICIAIRES

David Drinan vs B. Tanney, No. 1,904.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable B. Byrne, Première Justice de paix de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente, le mardi, 21 de septembre 1847, à midi, à mon magasin d'encan, No. 222, rue Tchoupitoulas, près celle St-Joseph, un lot de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

JOHN J. HOPPE, Constable

9 sept—3

No. 1716.—Wm et Benny Flower contre Albert Emmanuel.

DANS la troisième Cour de Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, au magasin du constable, passage de la Bourse, No. 27, entre les rues Conti et St-Louis, le jeudi vingt-trois septembre 1847, à midi:

Un lot de meubles, etc. saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente: comptant.

11 sep—3en10

J. P. WALDEN, Constable.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX de la paroisse d'Orléans.—No 1612—J. Cournet vs Mlle Emma Johnson.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et exposerai en vente publique, dans le magasin du Constable, No 27, Passage de la Bourse, entre Conti et St-Louis, lundi le 27 septembre 1847, à midi,

Un lot de meubles de maison, etc.

Conditions: comptant.

16sep—3en10

J. P. WALDEN, Constable.

Veuve Alex. Chopin contre les directeurs du collège de Jefferson.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de St-Bernard.—Quatrième Cour de District de la paroisse St-Jacques.—En vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par la Quatrième Cour de District de la paroisse St-Jacques, il sera vendu à la Maison de Cour de la paroisse St-Bernard, le jeudi vingt-troisième jour de septembre 1847, à 11 heures du matin,

Tous les droits, titres et intérêts des directeurs du collège de Jefferson, dans et sur la succession de Lucien Guillot, Billigsberg, consistant en un legs fait par le dit Billigsberg aux dits directeurs du collège de Jefferson, de la somme de cinq mille piastres.

Saisis dans l'affaire sus dite.

Conditions: Comptant.

Paroisse St-Bernard, 7 septembre 1847.

JOSEPH S. CUCULLU, Shérif.

9sept—3en30

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—La Compagnie et Banque des Améliorations de la Nouvelle-Orléans, demandant la réédition de sa charte—No 14,844—(Cour de Paroisse)—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 27ème jour de novembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière et des actions de banque ci-après décrites, savoir:

1o La propriété connue sous les noms d'Hôtel St. Louis, Bourse de la Cité, Rotonde, Salle du Bal St. Louis, et Salle de Bains St. Louis, &c. &c.—La dite propriété mesurant 319 pieds 9 pouces et 4/8 face à la rue St. Louis, 37 pieds 11 pouces 4/8 face à la rue de Chartres, 56 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, 11 pieds 4 pouces sur la ligne parallèle à la rue de Chartres, 9 pieds 7 pouces sur la ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, 73 pieds 10 pouces sur la ligne parallèle à la rue de Chartres, 65 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres et qui le sépare d'un passage mesurant 4 pieds 6 pouces et 4/8 face à la rue de Chartres, 127 pieds 10 pouces et 4/8 de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres et touchant à la propriété de M. P. Avegno, 20 pieds 9 pouces et 4/8 sur la ligne parallèle à la rue de Chartres et étant la limite dans le fond de la propriété du dit P. Avegno, 64 pieds 2 pouces et 4/8 face sur une cour commune avec la Banque des Citoyens, 20 pieds 9 pouces et 4/8 sur la ligne du fond de la propriété de Mme Seignouret, 127 pieds 7 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale et touchant à la dite propriété de Mme Seignouret, et 128 pieds 11 pouces de face à la rue Royale.

Ensemble avec 357 actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane, qui reposent sur ladite propriété et sur lesquelles aucun emprunt n'a été effectué.

NOTA. La cour qui sépare ladite propriété de la maison de la banque des Citoyens et les deux corridors latéraux qui conduisent à la rue Toulouse, sont en commun avec la banque des Citoyens, et sont affectés à l'usage du public, tous les jours de 9 heures A M à 3 heures P M; lesdits passages ou corridors sont fermés au moyen de grilles en fer qui sont entretenues aux frais communs. Les clefs desdites grilles en fer sont à la garde de la banque des Citoyens.

2o Quatre magasins en briques à trois étages, savoir: 1o Un magasin en briques à trois étages, mesurant 21 pieds de face à la rue de Chartres sur 86 pieds 7 pouces de profondeur, du côté de la rue St Louis et 11 pieds 4 pouces sur la ligne du fond, et de là ouvrant à gauche droite, 9 pieds 7 pouces de profondeur, qui ajoute 9 pieds 6 pouces à la ligne du fond et 65 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne limitrophe au lot No Deux; 2o Un magasin en briques à 3 étages mesurant 21 pieds 3 pouces face à la rue de Chartres sur 65 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; 3o Un magasin en briques à trois étages, mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue de Chartres, sur 65 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles; 4o Un magasin en briques à trois étages, mesurant 21 pieds 3 pouces face à la rue de Chartres, sur 65 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles.—La propriété est décrite dans le plan compris entre les rues de Chartres, St Louis, Royale et Toulouse.

Le tout conformément aux titres et plans déposés au bureau de la Banque des Améliorations, où ils peuvent être examinés tous les jours depuis 9 heures A M jusqu'à 3 heures P M.

Conditions: Pour la propriété premièrement décrite avec les 357 actions de la Banque des Citoyens, $37,500 comptant, l'acquéreur donnera le montant de 20 bonds de la somme de $1000 chaque bond en [illegible] payables le 15 novembre 1850; les dits bonds portant intérêt au taux de six pour cent l'an, à compter du 15 novembre 1847, [illegible] payables semi-annuellement le 15 mai et le 15 novembre de chaque année; le dit bond [illegible] en obligations échues de la dite Banque des Citoyens, et la balance de prix [illegible] comptant. Pour la propriété deuxièmement décrite, comptant en espèces.

Les actes de vente seront passés par Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

3 juin—3fsr

JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans

VINS, EAUX-DE-VIE.—

20 barriques vin rouge, différents crûs.
30 barils vin blanc, Haut Sauterne.
20 quarts de pipe Eau-de-vie J. J. Dupuy

10 demi pipe do do.
3 quarts de pipe do Seignette, Jr.

En débarquement des navires [illegible] et [illegible] de Bordeaux, à vendre par [illegible] 12, rue Royale.

VENTES [illegible]

[illegible] COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible] en vertu [illegible] adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le samedi 21 septembre 1847, à 11 heures, [illegible] sur les lieux, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication [illegible] rue des Français, faubourg Marigny, 3e Municipalité.

Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,

28aout—18, 21 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 983.—R. D. Schultz vs Louis Mathieu.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 23 septembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:

CINQ LOTS DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situés au faubourg Washington, compris entre la [illegible] la rue de la France et [illegible] portant les numéros [illegible] d'après un plan dressé par L. H. Pillé, député voyer de la Municipalité No. [illegible], daté du 10 janvier 1835, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville. Les dits lots sont contigus et mesurent, au pied américain, 24 pieds de face à la dite Promenade des Bons Enfans, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Le dit lot No un formant l'angle de la dite Promenade des Bons Enfans et de la rue de la France.

Conditions: Comptant.

JOHN L. LEWIS,

23aout—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Wm Francis Jones, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 8 septembre 1847, à moi adressé par l'hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le jeudi 23 septembre 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de

1o De tous les droits, titres, intérêt et réclamations appartenant à la succession dudit Wm Francis Jones, à un certain jugement rendu par Joachim Bermudez, alors Juge de l'ancienne Cour des Preuves, le 8 février 1843, la dernière partie duquel jugement est conçue dans les termes suivants:

"Il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété que le compte rendu par J. S. Turner, ci-devant exécuteur testamentaire du défunt, soit amendé de manière à effacer dudit compte tous les items y apposés, à l'exception des deux réclamations ci-dessus pour frais funéraires et s'élevant à la somme de dix-neuf cent quarante deux piastres et six cents due ainsi qu'il est dit plus haut par l'exécuteur, pour dommages, soit portée au crédit de la succession.

"Il est de plus ordonné, adjugé et décrété, que A. D. Donnecourt, comme exécuteur testamentaire, dative du défunt, recouvre de J. S. Turner, ci-devant exécuteur testamentaire, la somme de neuf mille six cent cinquante deux piastres et trente six cents, formant la balance restant due à la succession, après amendement du compte, et les frais d'instance."

2o De tous les droits, titres, intérêt et réclamations de la dite succession de Wm F. Jones contre Lynch et Jacobs, légataires de —— Barker, relativement à quelques esclaves, légués audit Barker, par ledit Wm F. Jones.

Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,

11sep—3en10 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feue Adeline Jobert.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 670.—En vertu d'un ordre de vente daté du 11 septembre 1847 et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le lundi 27 septembre 1847, à 10 heures du matin, au domicile dernièrement occupé par la défunte, à l'encoignure des rues d'Orléans et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication des effets mobiliers appartenant à la dite succession, savoir:

Armoires en acajou et en merisier, lits en acajou et en merisier, avec matelas, oreillers, traversins et moustiquaires, bureaux en acajou avec dessus de marbre, chaises en acajou, en bois peint, et en paille, sofas en acajou, lavabo en acajou, tables en acajou et en merisier, sideboards en acajou, glaces, garde-manger, tables à jouer en acajou, secrétaire en acajou, tabourets, fauteuil, bibliothèque en acajou, tables en cyprès, glacière, lampes en bronze, pendule, etc en ébène et en bronze, vases à fleurs en porcelaine, cylindres, chandeliers plaqués, cache-pots, tapis en laine, rideaux en laine damassée, linge de table damassée, linge de ménage, couvertures de laine, linge de corps à l'usage de la défunte, batterie de cuisine pour moustiquaires, quelques objets [illegible] et paniers à vin, about-jour, cartes à jouer, baignoires et chaudières à laver, chenets, [illegible], bassin en cuivre, plats en cuivre, réchaud en cuivre, chandeliers en cuivre, réfrigérante plaqués, passoires et flacons pour rôtisseurs, porcelaine couverts plaqués, vases plaqués, verrerie, porcelaine et faïence, assiettes et plats, une grande chaudière, une cheminée à la Franklin.—Aussi la ville de Paris.

Environ 200 bouteilles vin rouge et blanc, un lot bouteille absinthe, eau-de-vie, rhum, vin de madère, kirsch wasser, vin de champagne, eau de fleurs d'oranger, curaçao, marasquin, guignolet, cantenac vin de Bordeaux, liqueurs, bouteilles et damejeannes vides, paniers, malles, &c.

ARGENTERIE ET BIJOUX: Une cassolette et sa chaîne en or, une montre pour femme en or, un bouton en diamants, une chaîne et croix en or, une épingle en or, une épingle en or, une paire de boucles d'oreilles ornées de pierres précieuses, six cuillers pour le thé en vermeil, une fourchette en vermeil, un couteau en argent avec la lame en acier, cuillers en argent pour le thé en argent, cuillers en argent pour le sel, un huilier à sucre en argent, cuiller en argent pour le sucre, cuiller en argent pour la poudre, cuillers à vermeil pour moutarde, cuillers en argent et en cristal, moutardier en argent, cuillers en argent pour le punch, cuiller en argent pour le [illegible], brochettes plaquées, casse-noisettes plaquées, pinces en argent et une quantité d'autres articles.

Aussi le bail de la maison qu'occupait la défunte située rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, étant une maison à trois étages avec comble et dépendances de plain pied et le premier étage, composé de deux salons de face à la rue d'Orléans, avec deux chambres à coucher, et se communiquant à l'encoignure des rues d'Orléans et Royale. Le bail commencé le 1er octobre 1847 et expire le 1er octobre 1848, ensemble avec l'installation du gaz.

Conditions—comptant.

L'acquéreur du bail devra payer mensuellement le loyer, et la balance en dû montant pour le dit bail, comptant.

JOHN L. LEWIS,

16sept—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Patrick Boylan, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 96.—En vertu d'un ordre de vente daté du 30 août 1847, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le samedi, 25 septembre 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Deux lots de terre situés au faubourg Saulet, dans la municipalité No. 2, désignés sous les Nos. six et sept, dans l'ilet No. dix, ayant chacun 23 pieds de face à la rue Suzie, sur 120 pieds 7 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Ensemble avec toutes les améliorations qui existent sur les dits deux lots de terre.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente, jusqu'au parfait paiement au taux de 8 pour cent, et garantis par hypothèque sur la propriété vendue.

Les actes de vente seront passés par S. B. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS,

21sept—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 466, John Adelaide Parker vs. Daniel McIntire et Denis Prendergast.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Daniel McIntire à moi adressé par l'honorable troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 28 septembre 1847, à 5 heures P. M., sur les lieux, à l'adjudication de

Des meubles et effets saisis provisoirement, dans cette affaire et contenus dans le magasin et le café situé au No. 4, Nouveau Bassin, rue du Cirque.

Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,

16 sept—3en10 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No 1907.—(ci-devt. Cr. de Dt. du 1er. Dt. Jre.)—Eben Fisk vs. ses créanciers—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 septembre 1847, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 8 d'octobre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue Saint Louis, entre celles de Chartres et Royale, sous la direction de E. S. Kelf syndic, et pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, abandonnée par ledit insolvable à ses créanciers, savoir:

Tous les droits, titres et intérêt de Eben Fisk, à un lot de terre de forme irrégulière, désigné sur le plan du nouveau faubourg Marigny, sous le numéro 438, dans l'ilet numéro 46, ayant mesure américaine 115 pieds 3 pouces et 3/4 de pouce à la rue Urquhart, 127 pieds 10 pouces et 3/4 de pouce sur la ligne qui le sépare du lot numéro 437, 162 pieds 3 pouces 5/8 de face à la rue St-Bernard et 37 pieds 4 pouces 1/8 sur la ligne qui le sépare du lot numéro 455.

Conditions:—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit.

JOHN L. LEWIS,

7sep—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 2467.—(Ci-devant Cr. de D. du 1er Dist. Jre.)—Charles Diamond vs Jean Pezé.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 8 d'octobre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

Un lot de terre ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 145 pieds de profondeur, entre les rues d'Amour et de Craps, faisant partie du lot No 221 d'après le plan du faubourg Marigny, dressé par E. Lafon, le 30 juin 1807 et déposé en l'étude de Felix de Armas, de son vivant notaire en cette ville.

Conditions: Comptant.

JOHN L. LEWIS,

7sept—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 155—Benjamin Florance vs Jacques Bacheenin et Edmond Bacheenin.

En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 9 octobre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à la folle enchère de Jacques Bacheenin Jr. et Theodule Bacheenin (lesquels n'ont pas rempli les conditions de l'adjudication à eux faite le 23 août dernier), à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Washington, au-dessous de cette ville, (3me district Daunois), désigné sous le numéro vingt sept, de l'ilet numéro cinq, compris entre les rues des Grands Hommes, du Port, d'Enghien et Casacalvo, d'après un plan dressé par L. H. Pillé, député voyer de la Municipalité No. 3, le 26 janvier 1843, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville.

Le dit lot de terre forme l'angle des rues d'Enghien et des Grands Hommes, et mesure au pied américain, 28 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la dite rue des Grands Hommes, 100 pieds de profondeur et face à la dite rue d'Enghien, 100 pieds sur la ligne du côté opposé et 28 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit lot de terre.

2o. Quatre terrains situés au dit faubourg Washington, dans cette partie composant autrefois les habitations Olivier et Lombard, désignés sous les numéros Quatorze, Quinze, Seize et Dix-sept, de l'ilet numéro vingt-neuf, suivant un plan particulier dressé le 21 septembre 1835, par Louis Bringier, arpenteur général et déposé à un acte du 25 septembre 1835, en l'étude de Théodore Seghers, notaire en cette ville.

Le terrain No. Quatorze mesure 30 pieds de face à la rue St-Jean-Baptiste, entre les rues Barthélemy et Mazant, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur.

Et les terrains Nos. Quinze, Seize et Dix-sept mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Girod, entre les mêmes rues Barthélemy et Mazant, sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces.

Le tout mesure américaine, ensemble avec toutes les améliorations, droits et servitudes qui en dépendent et appartiennent aux lots de terre.

Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,

7 sep—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

VIN de St-George [illegible]

[illegible]

SUCRE [illegible] à vendre par [illegible]

3 sept

Chandelles [illegible]

LE soussigné a [illegible] No. 10, entre Chartres et [illegible] 30 juil [illegible] FOUCHET Fils

---

VENTES DE CE JOUR.

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, Encanteur.

AUJOURD'HUI mardi, 21 courant, à 10 heures, il sera vendu au No. 22, rue de la Vieille Levée, pour compte de qui il appartiendra:

163 barils de PORC MESS.

Conditions—comptant.

21 sept

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, Encanteur.

AUJOURD'HUI mardi, 21 courant, à 11 heures demie, il sera vendu au No. 111, rue des Magasins, pour compte de qui il appartiendra:

80 barriques de RIZ.

Conditions—comptant.

21 sept

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, Encanteur.

AUJOURD'HUI mardi, 21 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu sur la Levée, en face de la rue Bienville, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra:

100,000 livres de graine de lin en galettes;
40 boucauts idem, le tout plus ou moins avarié sur le chaland Mayor, de Cincinnati, reembarqué sur le vapeur Rainbow et débarqué en ce port.

21sept

PAR MORPHY & NEVIUS.

W. P. SCOTT, Encanteur.

AUJOURD'HUI mardi, 21 septembre 1847, à dix heures A. M., No. 57, rue des Magasins, il sera vendu:

25 barriques porc fumé, plats côtés,
20 barils porc,
2 do do riz,
100 caisses vin de Bordeaux, rouge,
100 do savon.

AUSSI—Thé, sirops, liqueurs, huile d'olive, vinaigre, eau de vie, genièvre, vin de Porto, cigares, etc. etc.

21 sep—1

Vente à terme et par catalogue, de marchandises sèches.

PAR F. H. PETITPAIN,

No. 8, Rue du Canal.

MARDI 21 septembre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan,

10 cotis marchandises sèches de saison, consistant en partie d'indiennes anglaises et américaines, mousselines-laine, alpacas, mérinos, châles, flanelles, cotonnades, casimirs, cotons blancs et écrus anglais, mouchoirs soie, mouchoirs coton, bas, chemises et caleçons coton et laine, mousselines, bas et caleçons, mousseline écrue, nappes damassées, &c.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente.

[illegible]—2f

VENTES A L'ENCAN.

Meubles! Meubles!

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

IL sera vendu jeudi 23 du courant, à 11 heures de l'après-midi, au domicile du docteur Thomas, encoignure Royale et Place de St Antoine, consistant en un mobilier, armoires, tables à giroza, lits, une table ronde en marbre noir, secrétaire, lampes, de plaques, et un très beau miroir de salon en acajou, &c.

[illegible]

Succession de Catherine Ash alias Nash—Meubles et bijouterie.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan samedi prochain, 2 octobre, à dix heures et demie du matin, à l'encoignure des rues de la Commune et du Cirque—En vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 septembre 1847, et pour le compte de la succession de feu Catherine Ash alias Nash:

Un lot de beaux meubles de maison, consistant en lits, armoires, chaises, bureaux, lavabos en acajou et divers autres articles, quelques bijoux de femmes.

Conditions: comptant.

21 sep—3en10

Succession de E. G. Price.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 septembre 1847, pour le compte et dans l'affaire de la succession de F. G. Price, décédé, il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres le mardi, 19 octobre 1847:

Un certain Lot de Terre situé dans le nouveau faubourg Marigny de cette ville désigné par le No 346 de l'ilet No 42 d'après le plan original du dit faubourg,—le dit lot mesure (mesure française) 30 pieds de face à la rue St-Antoine, entre les rues Urquhart et Morales, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et appartenant à la succession de E. G. Price.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété, et intérêt de 8 pour cent par an en cas de non-paiement à échéance.

L'acte de vente pardevant E. A. Bienvenu, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18sept

Succession de F. Ogberry.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

EN vertu d'un ordre de l'honorable première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 septembre 1847, dans l'affaire et pour compte de la succession de F. Ogberry, il sera vendu à la Bourse St Louis, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres, à midi, le mardi 19 octobre 1847.

Un certain lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, de cette ville, désigné par le No 475 de l'ilet No 45, sur le plan original dudit faubourg, mesurant (au pied français) 29 pieds de face à la rue St Bernard, entre les rues Urquhart et Girod, 135 pieds de profondeur sur une ligne—107 pieds sur la ligne opposée, et 60 pieds sur la ligne du fond, appartenant à ladite succession.

Conditions: un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque sur la propriété avec intérêt de 8 pour cent par an en cas de non paiement à leur échéance.

L'acte de vente pardevant E. A. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

18sept—3en30

Succession de François Castillo.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

EN vertu d'un ordre de l'hon. E. A. Canonge, Juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 septembre 1847, il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse St Louis, le mercredi, 20 octobre 1847, la propriété foncière et esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de François Castillo, savoir:

1o. UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Montegut, désigné par le No. [illegible] sur un plan fait par Joseph Pilié, daté le 24 mars 1832, déposé dans le bureau de Felix de Armas, alors notaire public en cette ville. Le dit lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue Montegut, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur.

2o. Les esclaves suivants:

JOSEPH ou JOE, nègre âgé d'environ 40 ans.
AIMEE, négresse âgée d'environ 27 ans.
AMILIE, mulâtresse âgée d'environ 11ans.
ISAAC, (Isaac) âgé d'environ 9 ans.

Conditions—comptant.

Les actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.

18 sept—13 et 20oct.

Succession de J. Perronnet.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

EN vertu d'un ordre de l'honorable la Première Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 15 septembre 1847, dans l'affaire et pour le compte de la succession de J. Perronnet, il sera vendu à l'encan, mardi, 19 octobre 1847, à midi, à la Bourse St Louis, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, la propriété foncière ci-après décrite:

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le nouveau faubourg Marigny de cette ville, désigné par le No. 393, dans l'ilet No. 47, d'après le plan original dudit faubourg, formant l'encoignure des rues Marigny et Urquhart, et mesurant (mesure américaine) 90 pieds de face à la rue Marigny et 120 pieds de profondeur et face à la rue Urquhart, entre lignes parallèles.

Conditions: 1/3 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété et intérêt de 8 p. 100 en cas de non paiement à leur échéance.

Acte de vente pardevant E. A. Bienvenu, aux frais de l'acquéreur.

18sept—13et20oct

VENTE PAR ORDRE DU SYNDIC.

Jos. Clark, contre ses créanciers.

PAR BEARD, CALHOUN & CO.

IL sera vendu à l'encan, le mercredi, 22 du courant, à 10 heures, A. M. à la résidence de Jos. Clark, rue des Champs-Elysées, en face du chemin de fer Pontchartrain.

Une quantité de meubles de maison, abandonnés par l'insolvable Jos. Clark à ses créanciers.

Conditions—comptant.

16 sept—3en10

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi 24 courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No [illegible]. Un bel assortiment de linge fait, nouvellement importé.

—Et immédiatement après—

Un assortiment de marchandises du pays, telles que: indiennes, cotons écrus et blancs, &c. &c.

Conditions à la vente.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 23 juin 1847.

LA direction de cette Banque recevra des offres pour la liquidation par compromis ou pour l'achat de gré à gré, sans garantie, de titres protestés dont le liste est déposée au bureau de l'institution. Ceux des billets qui, au 4 décembre prochain, resteront dans le portefeuille de la Banque, seront vendus à l'enchère, au comptant, à la Bourse de Cité.

Par ordre: C. MILTENBERGER, Caissier.

25juin—2if

AVIS.

LES personnes qui ont souscrit à la 7e année de l'ECHO DES FEUILLETONS, chez Lelievre, sont prévenues qu'il a reçu les Nos. 1 à 6.

Le prix de l'abonnement est de $2 50 par an. Journal des Jeunes Filles. $2 30 par an. Les Nos. 1 à 5 de l'année 1847, sont disponibles.

Reçu et à vendre à la même librairie.

Chimie appliquée de Dumas, 8 vol. et Atlas.

Le Corps de l'homme, par le Dr. Galet, 4 vol. et 2 (100 pl. anatomiques.)

Dictionnaire des sciences mathématiques par Montferrier, 3 vol.

Les Fleurs animées.

Manuel d'hydropathie par Bigel.

Médecine homœopathique par Tehr.

l'Animal homéopathie [illegible] nouvelles et communes

Petit paroissien à l'usage des enfans.

Bible de Sacy, illustrée, en 1 vol.

Breviarium romanum.

Diurnal romanum.

Graduel et vesperal romain.

Evangile médité.

Les Fleurs du ciel ou imitation des saints.

Le Froment des élus.

Inspirations religieuses par un vieillard.

Ainsi qu'un grand assortiment d'autres livres de prières et de piété. Livres classiques, etc. etc.

16 aout—1j

DENIMS—40 balles denims, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

7 sept

40, Gravier

TOILE BLANCHE à chemises—10 caisses en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

7 sept

40, Gravier.

COUVERTURES de marine—5 balles couvertures blanches à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

7 sept

40, Gravier.

POIVRE ET CASSE—150 sacs poivre et 1,500 nattes casses, à vendre par magasin par NORCROSS & FOSDICK,

7sep

40, Gravier.

SUCRE HAVANE—60 caisses sucre jaune, de la Havane, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

7sep

40, Gravier.

SUCRE RAFFINE—300 caisses, ou boites, en cônes et en poudre, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

7sept

40, Gravier.

CAFE RIO.—600 sacs café Rio, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

7sep

40, Gravier.

MAQUEREAUX.—300 barils maquereaux frais No 2, 3 vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK,

7sep

40, Gravier.

[illegible] LOUER, rue Royale, No. 1[illegible], offre à vendre [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 15 septembre 1847, et pour compte et dans l'affaire de la [illegible] succession, il sera vendu à l'encan le mardi 19 octobre 1847, à midi, à la Bourse St Louis rue St Louis, entre Chartres et Royale.

Un certain lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le No 360 dans l'ilet No 25 d'après le plan original. Ce lot de terre mesure (au pied français) 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur entre les rues Prosper et St Avide.

Conditions—1/3 comptant, balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété et intérêt de 8 pour cent par an en cas de non paiement à leur échéance.

L'acte de vente pardevant E. A. Bienvenu, aux frais de l'acquéreur.

18sept—3en30

Succession de G. Marshall.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire de la succession de G. Marshall, décédé, en date du 15 septembre 1847, il sera vendu à l'encan, le mardi 19 octobre 1847, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, entre Royale et Chartres.

Un certain lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny de cette ville, désigné par le No 16 de l'ilet No 21, d'après le plan général dudit faubourg. Ce lot de terre mesure (au pied français), 60 pieds de face à la rue des Français, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et face à la rue St Jean Baptiste, et forme encoignure des rues des Français et St Jean Baptiste, appartenant à ladite succession.

Conditions—1/3 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété avec intérêt de 8 pour cent par an en cas de non paiement à échéance.

Acte de vente pardevant E. A. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

18sept

Succession de R. Harland.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 septembre 1847, et pour compte et dans l'affaire de la dite succession, il sera vendu à l'encan le mardi 19 octobre 1847, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres.

Un certain lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le No 344 de l'ilet 47, d'après le plan original du dit faubourg, le dit lot mesure 60 pieds 8 pouces 10 lignes de face à la rue St Jean-Baptiste, sur une profondeur de 137 pieds sur une ligne et 123 pieds de l'autre ligne, entre les rues St-Bernard et Annette. Conditions: 1/3 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété avec huit pour cent d'intérêt par an en cas de non paiement à échéance. Acte de vente pardevant E. A. Bienvenu, aux frais de l'acquéreur.

18sept

Succession de feu Moritz Kaatz.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs

EN vertu d'un ordre de l'hon. la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 septembre 1847 et pour compte de la succession de feu Moritz Kaatz.

Il sera vendu à l'encan le mardi 28 septembre à midi, dans la Rotonde de la Bourse St Louis, une quantité de bijouterie, et composant le fond [illegible] &c. &c.

Aussi à 4 1/2 de l'après-midi, au No. 162, rue Vieille Levée, à l'encoignure de [illegible]: Un lot d'articles divers, comptoir, [illegible] &c. le tout appartenant à la dite succession.

Conditions—comptant.

Succession de C. H. Martin.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

EN vertu d'un ordre de l'honorable [illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 septembre 1847, dans l'affaire et pour le compte de la succession de C. H. Martin, il sera vendu à l'encan le mardi 19 octobre 1847, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, entre Royale et Chartres.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Marigny, de cette ville, désigné sous le No 160, de l'ilet No 9, d'après le plan original dudit faubourg, mesurant 30 pieds de face à la rue [illegible], entre les rues de l'Union et [illegible], 120 pieds [illegible] de profondeur, appartenant à ladite succession.

Conditions: 1/3 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété, et intérêt de 8 pour cent par an en cas de non paiement à l'échéance.

L'acte de vente pardevant E. A. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

18sept

Succession de E. Conolly.

PAR S. L. BEELMAN, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable T. [illegible] Juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 septembre 1847, il sera vendu à l'encan le mardi, 28 septembre, à 10 heures, au magasin No. [illegible] rue Tchoupitoulas, No. 147, un lot de SOULIERS, appartenant à ladite succession.

18 sep

COMMUNICATION directe, à la vapeur, de Southampton à la Nouvelle-Orléans.

En vertu d'ordres de l'Amirauté, au départ de chaque mois, à commencer du 2 novembre prochain, les paquebots à vapeur partiront à midi de Southampton pour les Bermudes, Nassau, la Havane, l'île aux Chats ou aux Vaisseaux (Nouvelle Orléans), Vera Cruz et Tampico, et reviendront en Angleterre par la même route.

Cet arrangement assure un passage facile et prompt de Southampton aux Antilles et Golfe du Mexique. Les passagers pour la Nouvelle-Orléans seront transportés, du bord des paquebots de la Compagnie, à leur arrivée à l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, par la Compagnie du chemin de fer du Mexique, qui aura un bateau à vapeur et autres moyens de transport prêts, à un prix qui ne pourra excéder trois piastres par personne. Les mêmes facilités seront données pour aller de la Nouvelle-Orléans rejoindre les paquebots à vapeur retournant en Europe.

Le voyage de Southampton est estimé, pour les Bermudes, à 16 jours; Nassau, 21 jours; Havane, 23 jours; l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, Nouvelle-Orléans, 25 jours et demi; Vera Cruz, 30 jours; Tampico, 33 jours.

Les paquebots partiront de l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, allant en Europe, le 21 de chaque mois, à 6 heures du matin. Ce changement fait que les paquebots n'auront pas à toucher aux Antilles, et le paquebot partant le 2 du mois, arrivera aux Bermudes le 2 du mois suivant; et le paquebot partant le 17 du mois, touchera aux Bermudes, à Madère et aux Barbades.

Pour les détails et informations nécessaires, s'adresser aux bureaux de la Compagnie des Paquebots Vapeurs, No. 55, rue Moorgate, à Londres; do. E. Winkle, à Southampton; MM. Dobree & Co., rue d'Enghien, Paris; M. Glaezner, 24, Boulevard Poissonnière, Paris; M. Rundeler, Hambourg; aux agents de la Compagnie du Chemin de fer du Golfe, à la Nouvelle-Orléans.

16 sept—3m3ts

E. CHAPPELL, Secrétaire.

Le bateau à vapeur BELLE-CREOLE ayant été complètement réparé, est actuellement amarré à la levée et prêt à recevoir du fret. Il recommencera ses voyages pour le BAYOU SARAH dimanche prochain, et prendra ses jours de départs, qui seront les mercredis et dimanches, à huit heures du matin, le lundi à [illegible]

N. B.—La Belle Créole étendra jusqu'à Williamsport ce trajet du mercredi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

12 aout—a

P. A. CHAMPONNIER, Agent, 61, Vieille Levée

POUR OPELOUSAS: Attakapas.—Le nouveau bateau à vapeur CORREO, capitaine John B. Martin, le 16 du courant, pour St.-Martinville, et le [illegible] 23 courant, pour les [illegible] de la Teche, [illegible] Ce bateau est entièrement neuf, a été construit expressément pour cette navigation [illegible] la vitesse [illegible] Les bateaux du CORREO [illegible] partiront de la [illegible] et de Opelousas, [illegible] chargement de marchandises [illegible] MM. Lewis & Schlater [illegible] [illegible] Nous aimons informations, s'adresser à

J. M. JOHNSTON, No. 1er Vieille Levée

ou à

4 aout—3m

BISSEL & SCHLATER, à Plaquemine

ARRANGEMENT D'ETE.

Le bateau à vapeur ELISKA, c. J. G. Landry, pour le cote, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Huron, Waterloo, Bayou Sara, Pointe Coupée, Tunica, partant de la Nouvelle-Orléans les dimanches et mercredis, à 8 heures A. M.; et de Bayou Sara tous les lundis et vendredis, à 10 h. A. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GERARD & FABRAS.

VAPEUR DE LA MALLE DES E. U. Cie.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Bâton-Rouge, Port-Hudson, Bayou Sara et la Côte.—Le vapeur CORA, J. Hooper, partira de la Nlle Orléans, tous les dimanche et mercredi, à 9 heures A. M., pour la côte, et partira de Bayou Sarah [illegible] Nouvelle-Orléans, tous les lundi, et [illegible] l'arrivée des chars à vapeur.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou chez les agents des paquebots du Bayou Sara, à [illegible]

3juin—3m

J. M. CREARY, 3 Tchoupitoulas

POUR LA BALIZE.—Paquebot fin et tous les points intermédiaires.—Le vapeur COURRIER, capitaine Martin, partira de la Nouvelle-Orléans pour la Balize, tous les samedis matin, à 9 heures précises, et de la Balize pour la Nouvelle-Orléans, les lundis matin, à 8 heures, arrivant au soir suivant.

Le COURRIER a été acheté expressément pour ces voyages. MM. les habitans peuvent être assurés qu'il naviguera toute l'année.

Pour plus de renseignements, s'adresser à

12mai

A. LAROSE & Co., 70, Vieille Levée

POUR LA HAVANE.—Le paquebot, bien connu, P. SOULE, Smith, partira sous peu. Pour fret ou [illegible] pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine, à bord, ou à

21 sept

TROISGROS & LAMBRE, 26, Vieille L.

POUR NEW-YORK.—Ligne de l'Union.) Le navire paquebot [illegible], capitaine Johnson, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à

J W STANTON & Co,

21sep

Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le beau paquebot GENESEE, capt. [illegible], actuellement en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face l'Hôtel de la Monnaie, ou à

JOHN O. WOODRUFF & Co,

4 sept

93, Magasins.

POUR BILBAO.—La barque [illegible] vieillère PROTON, capitaine [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à

JENKINS & TIGLER,

21 sept

25, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot, BRUNSWICK, capitaine Foxburton, ayant presque tout son chargement engagé partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

P. POUTZ, No. 25, rue de la Douane

ou à

16 sep

JENKINS & TIGLER, 25 rue Commune

POUR LE HAVRE.—Le beau navire fin voilier OCEANUS, capt. Bunce, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et étant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à

BAILEY & BAXTER, 73, rue Commune

7sep

POUR LIVERPOOL.—Le navire H. H. [illegible], capt. [illegible], partira sous peu. Pour le fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à

L. H GALE, [illegible] Commune.

28aout

POUR LIVERPOOL.—Le navire EXCELSIOR, capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

14 a

[illegible]

[illegible]

LE [illegible]

[illegible]